

## POLICIERS MUNICIPAUX, GARDES CHAMPETRES et ASVP SI VOUS VOULEZ REJOINDRE ...

- un syndicat professionnel, autonome et apolitique qui défend uniquement les policiers municipaux, les gardes champêtres et les agents de surveillance de la voie publique.
- un syndicat puissant et important avec plus de 400 adhérents et 40 ans d'existence – 1<sup>ère</sup> organisation syndicale au sein du Centre De Gestion de la FPT du Gard et de l'Hérault.
- une organisation dirigée par des agents en activité, proches de chez toi et à ton écoute.
- un syndicat qui informe : tu obtiendras, à ton domicile, toutes les informations nécessaires sur les textes concernant ta profession mais aussi les diverses publications du syndicat et celles de la Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale (FA-FPT).
- un syndicat qui défend au quotidien les intérêts de notre corporation, et individuellement les agents.

### En adhérant à la FAPM 34-30, tu bénéficieras :

- également des conseils et aides concernant les problèmes professionnels,
- d'une protection « défense des adhérents », après une année d'ancienneté.
- de la possibilité de participer à la vie du syndicat et à l'élection des membres du Conseil d'Administration des avantages de l'Association des Retraités et des Œuvres Sociales (A.R.O.S) : cadeau naissance, mariage, festivités, revue annuelle et agenda ...
- d'une représentativité nationale et reconnue dans les diverses instances (CAP, CST, Conseil de discipline), CNFPT, au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, mais aussi de la Commission Consultative des Polices Municipales.

### COMBIEN COUTE L'ADHESION ANNUELLE A LA FADPM 34-30 ?

*(66% de votre cotisation syndicale est déductible de vos impôts - article 199 quartier C du CIG)*

Gardien, Garde Champêtre Principal, A.S.V.P :	40 €	Chef de service principal de 2 <sup>ème</sup> classe :	80 €
Brigadier, Garde Champêtre Chef :	50 €	Chef de service principal de 1 <sup>ère</sup> classe :	85 €
Chef de Police, Brigadier-Chef Principal :	60 €	Directeur de police municipale :	90 €
Garde ChampêtreChef Principal :			
Chef de service :	75 €	Directeur principal de police municipale :	95 €

**Tarif couple : ½ de la cotisation la plus élevée + seconde cotisation - Paiement en plusieurs fois possible**  
Retraité AROS-PM : 10 €

### COMMENT FAIRE POUR ADHERER ?

Envoyer ce coupon et le règlement à l'adresse suivante : **FAPM 34-30 – BP 34 – 34401 LUNEL Cedex**

Je renouvelle mon adhésion à la FAPM 34-30<sup>1</sup>  J'adhère à la FAPM 34-30<sup>1</sup>

NOM : ..... PRENOM : .....

Adresse personnelle : .....

Code Postal : ..... VILLE : .....

Tél. personnel: ..... E-Mail personnel : .....

Grade : ..... Lieu de travail : .....

<sup>1</sup> cocher la case correspondante

### **INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DE VOS COORDONNÉES**

Je consens au traitement de mes données fournies sur le présent bulletin d'adhésion, lesquelles sont nécessaires à la constitution de mon dossier administratif

Loi Informatique & Liberté / RGPD - Données : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale - 96 rue Blanche 75009 PARIS pour constituer les dossiers administratifs des adhérents. La base légale du traitement est le consentement et le fait qu'il soit nécessaire pour l'adhésion au Syndicat. Les données collectées seront communiquées aux administrateurs du logiciel national. Elles sont conservées pendant une durée de deux ans plus l'année en cours. Durant la période d'adhésion, les informations collectées seront utilisées pour vous informer de l'actualité du Syndicat ou vous solliciter en vue de participer à la vie syndicale. En cas de non-renouvellement de votre adhésion, les données seront conservées à des fins de traitement statistique pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO par mail : dpoafpt@gmail.com Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Réserve au secrétariat de la FAPM 34-30 :

paiement réceptionné par le trésorier  fichier FA mis à jour le : ..... par : .....